

Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?

Déclaration du groupe CGT-FO

Les interrogations demeurent, quant au désamour des institutions, du désintérêt des citoyens pour la chose publique, et la défiance vis-à-vis de ceux qui l'incarnent. Pourtant du côté des associations, de la société civile des initiatives fleurissent pour repenser la participation citoyenne. Les technologies et les nouvelles applications numériques collaboratives contribuent fortement à ce mouvement.

C'est dans ce contexte que cet avis apporte un éclairage utile sur le lien entre l'usage des réseaux sociaux numériques et l'expression de formes sociales d'engagement qui accorde un rôle croissant aux citoyens en dehors notamment des médias traditionnels. Un avis qui donne une suite à une série de travaux de notre assemblée sur l'enjeu du numérique d'une part et qui place au cœur de nos débats l'engagement citoyen comme levier de transformation sociale d'autre part. Aussi, le groupe FO souscrit pleinement aux préconisations de l'avis pour lutter contre la fracture numérique et renforcer l'inclusion numérique. Elles sont une priorité pour le renforcement de l'engagement citoyen et ne peuvent se penser qu'à travers une action publique continue et globale sur l'ensemble du territoire.

Faire des réseaux sociaux un levier de l'engagement c'est admettre également qu'il n'y a plus dans cet univers numérique de voix autorisées ou d'autorités incontestables. Les réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook imposent une certaine forme de démocratie brouillonne qui emporte par ailleurs son flot de politiquement incorrect, de violence et de haine.

La question de la responsabilité sociale par rapport à la véracité des informations qui circulent sur ces réseaux sociaux numériques se pose dès lors. Sur ce point, le groupe FO partage les préconisations de l'avis qui visent à promouvoir l'éducation au numérique au service d'une meilleure maîtrise des données à caractère personnel garante du renforcement de la protection de la vie privée, des usages sécurisés des outils numériques et d'une lecture critique des représentations et des visualisations des données.

S'agissant de la préconisation en faveur de la médiation publique, le groupe FO considère qu'il appartient aux pouvoirs publics de recruter des agents qualifiés titulaires pour assurer cette mission.

Le groupe FO appuie également les préconisations qui visent à protéger l'engagement en luttant notamment contre toutes formes de censure du net et de remise en cause de la confidentialité des échanges. De Twitter à Google+, en passant par Facebook, Instagram ou LinkedIn, la tentation est grande. En témoigne dernièrement l'exemple de l'administration américaine qui propose depuis le 20 décembre de renseigner vos identifiants sur au moins 13 réseaux sociaux et qui fait planer sur la liberté d'expression et sur le respect de la vie privée des étrangers en visite aux États-Unis une sérieuse

menace. L'engagement citoyen via les réseaux sociaux doit s'accompagner d'une relation de confiance. La responsabilisation des plateformes numériques est de ce point vue essentielle comme le suggèrent nos deux rapporteurs. Et rendre transparent la politique des gestions des données collectées et traitées par les réseaux sociaux apparait plus que nécessaire. Sur ce point, le groupe FO considère que c'est d'abord à l'État de commander un rapport public annuel sur le fonctionnement des réseaux sociaux au regard du respect des libertés et des droits fondamentaux et de le soumettre à la représentation nationale.

En outre, le groupe FO suggère que notre assemblée s'empare de la réflexion éthique sur la transparence des algorithmes à l'œuvre dans de nombreux domaines de notre vie.

En revanche le groupe FO émet des réserves quant à la promotion de la transparence de l'action publique à travers le mouvement d'ouverture des données et de l'open.gouv. Celui-ci pourrait avoir pour conséquence sur le long terme la privatisation des services publics. L'accès à ces données et leur réutilisation par des entreprises privées pourraient laisser penser que l'État n'a plus le monopole des services publics, le privé pouvant alors assumer certaines fonctions, et notamment la production de données publiques pertinentes agencées et remaniées en leur faveur. Sans compter que l'ouverture des données ne ferait que déplacer la médiation et l'expertise vers les détenteurs d'un certain capital technologique sans pour autant renforcer l'engagement citoyen.

À l'image de nos sociétés, l'usage d'internet est ambivalent : instantanéité, fluidité, partage d'informations produites en masse. Les réseaux sociaux numériques ne sont intrinsèquement ni négatifs, ni positifs, ils participent de l'évolution de l'engagement citoyen lui-même qui s'est transformé avec les évolutions de nos sociétés. Et si les nouvelles techniques sont un levier, elles n'agissent pas de manières neutres ou uniformes. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ne sont certainement pas une solution à tous les maux politiques de nos sociétés.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis.